AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0121
FR0000125486-FS0036

14 janvier 2021

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LINEDATA SERVICES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 janvier 2021, complété notamment par un courrier reçu le 14 janvier 2021, la société Burgundy Asset Management Ltd. (181 Bay Street, Suite 4510, Toronto ON Canada M5J 2T3), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi :

- à titre de régularisation, en hausse, le 3 novembre 2019, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 5% des droits de vote de la société LINEDATA SERVICES et détenir, à cette date, pour le compte desdits clients et fonds, 445 684 actions LINEDATA SERVICES représentant 563 666 droits de vote, soit 6,21% du capital et 5,03% des droits de vote de cette société[1] ; et

- en baisse, le 6 janvier 2021, par suite d'une cession d'actions LINEDATA SERVICES sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société LINEDATA SERVICES et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 329 252 actions LINEDATA SERVICES représentant 548 301 droits de vote, soit 4,97% du capital et 5,13% des droits de vote de cette société[2].

[1] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 7 180 722 actions représentant 11 210 255 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 6 625 726 actions représentant 10 693 343 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.